

Décision Générale colonial

Décision n° 29 du 10 janvier 1949 :

n° 29

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 janvier 1949
Numéro JO n° 1 du 31/01/1949	Date du numéro 31 janvier 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé adaiiiustratif de siept mois, pour en jouir à Paris (Seine), est accordé à M. Culonscou (Jean), brigadier chef des douanes. M. Calonscou rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 1er mars 1949 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie).